

—
Le Ministre
—

Madame la Sénatrice, *chère amie,*

J'ai bien pris connaissance de vos préoccupations quant à l'organisation du scrutin du 23 avril 2017.

Le premier tour de scrutin de cette élection présidentielle a été marqué par une forte mobilisation des Français de l'étranger puisque le taux de participation s'est élevé à 44%, soit 6 points de plus qu'en 2012 au premier tour.

Cette hausse de la participation avait été anticipée par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international qui avait prévu une hausse de 10% du nombre de bureaux de vote à travers le monde (soit 866 bureaux au total) par rapport au dispositif de 2012 pour y faire face. Cette augmentation du nombre de bureaux de vote a été accompagnée par une mobilisation du réseau consulaire. Le dispositif est donc calibré à la hauteur de l'événement.

Le temps d'attente avant de pouvoir aller voter a effectivement pu s'élever à plusieurs heures à certains endroits. Ces délais, qui ont également été observés dans de nombreuses communes en France métropolitaine, ne sont pas à imputer, dans le cas du vote à l'étranger, à un nombre insuffisant de bureaux de vote mais bien plus à certaines contraintes de sécurité imposées par les autorités locales de certains pays.

La gestion des flux a été traitée en concertation avec les services locaux de sécurité incendie et de sécurité civile qui imposent certaines normes en fonction de la taille des événements à protéger. Ces services ont pu notamment exiger la mise en place de circuits qualifiés d'indispensables pour les usagers et auxquels les postes ne pouvaient pas déroger. S'agissant de la sécurisation des électeurs, indispensable au regard de la menace qui pèse sur les intérêts français, les moyens disponibles contraignent à limiter les voies d'accès à un même site regroupant plusieurs bureaux de vote, d'où la formation de phénomènes de congestion.

Toutefois, pour faire face au mieux à ces flux, le dispositif d'accueil et d'orientation des électeurs a été adapté tout au long de la journée par les agents de l'administration consulaire afin de garantir à tout électeur présent d'avoir accès à son bureau de vote et de pouvoir exercer son droit de vote. Les électeurs qui étaient dans les files d'attente au

.../...

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM
Sénateur représentant les Français établis hors de France
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

moment de l'heure officielle de fermeture des bureaux de vote ont ainsi pu voter, parfois jusqu'à 22h30 dans certains bureaux.

Afin de permettre au second tour du scrutin de se dérouler dans les meilleures conditions possibles, des adaptations et améliorations du dispositif sont examinées pour gagner en fluidité. En particulier, des mesures de prise en charge prioritaire des publics les plus fragiles (femmes enceintes, personnes âgées, invalides...) pourront être mises en œuvre, de même qu'est envisagée la possibilité d'étendre les horaires d'ouverture de certains bureaux de vote et de mobiliser des personnels administratifs supplémentaires chargés de fluidifier les opérations.

A cet égard, vous proposez de prévoir l'ouverture de nouveaux bureaux de vote. Si cette proposition est intéressante de prime abord, elle ne peut être mise en œuvre dans des délais si courts en raison de contraintes d'ordre juridique (les décrets prévoient en effet que la liste des bureaux de vote, fixée par arrêté du Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, est la même pour les deux tours), matérielles et humaines (acheminement de matériel électoral supplémentaire, recrutement et formation de volontaires supplémentaires pour tenir les bureaux de vote...) ainsi qu'informatiques (nouveau découpage des listes électorales qui ont été verrouillées sur le plan informatique et ne peuvent plus être modifiées).

Je tiens à vous assurer que les postes se sont mobilisés pour informer et former autant que possible en amont les volontaires à la tenue des bureaux de vote, avec le concours des outils réalisés par le MAEDI (guides du président du bureau de vote, fiches pratiques...). Ils adapteront ces informations et formations pour mieux préparer ces volontaires dans un souci d'efficacité et de rapidité au service de nos compatriotes.

S'agissant, enfin, des recours déposés par des ressortissants français devant le tribunal d'instance du premier arrondissement de Paris, je ne peux vous donner de chiffres exacts à ce jour, ces procédures étant en cours de traitement par la juridiction qui m'a indiqué ne pouvoir répondre que sous huitaine. Je ne manquerai pas de vous tenir informée quand ces données seront disponibles.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes hommages respectueux *et de mes salutations les meilleures.*



Jean-Marc AYRAULT